ÉCOLE D'INGÉNIEURS DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Spécialité
Génie Industriel
2017 – 2018

Sommaire

Introduction 3
Objectif de la formation 3
Le cycle ingénieur 4
Stages 4
Contrat de professionnalisation 5

Introduction

L'École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (EIL Côte d'Opale) est un établissement public d'enseignement technique supérieur créé en septembre 2010.

Le diplôme est reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI).

L'objectif de l'École est de former des ingénieurs généralistes en cinq ans dans deux spécialités :

- Spécialité « Informatique » sur le site de Calais,
- Spécialité « Génie Industriel » sur le site de Longuenesse (Saint-Omer).

L'entrée dans l'École peut se faire :

- soit directement en Cycle Ingénieur sur l'un des deux sites,
- soit en Cycle Préparatoire Intégré sur le site de Calais.

Objectif de la formation

L'objectif de l'EIL Côte d'Opale est de former des ingénieurs généralistes rompus aux techniques innovantes de l'informatique et du génie industriel.

La mission principale de l'EIL Côte d'Opale est de fournir au tissu économique national et international des ingénieurs hautement formés dont il a et aura besoin.

L'École, en collaboration avec les milieux professionnels, a pour vocation :

- la formation initiale d'ingénieurs, y compris la formation par apprentissage et alternance,
- la formation continue,
- le développement et la valorisation de la recherche et de la technologie,
- le transfert et l'innovation technologique en collaboration avec le monde industriel,
- l'insertion professionnelle des futurs ingénieurs en développant des relations avec les entreprises,
- la coopération nationale et internationale.

Le cycle ingénieur

Pendant les deux premières années (4 semestres) du Cycle Ingénieur de la spécialité « Génie Industriel », les élèves ingénieurs suivent un tronc commun.

En troisième année de la spécialité « Génie Industriel », en fonction de leur projet professionnel, les élèves ingénieurs suivent un tronc commun en Management Industriel et choisissent un des deux parcours de professionnalisation suivants :

- Le parcours *Production d'énergie* a pour objectif la connaissance des différents moyens de production d'énergie principalement électrique (énergies renouvelables – éolien, solaire, hydraulique, géothermique, biomasse… – énergie nucléaire, énergie fossile) ainsi que des principes fondamentaux de production à partir d'une source de chaleur. La gestion de l'énergie électrique y est également abordée (stockage, transport, distribution, maintenance et sécurité des centrales de production, économie d'énergie).
- Le parcours *Production industrielle* vise à approfondir les méthodes et les moyens de production de biens faisant appel à la robotique, l'automatisme, la supervision et le traitement d'images. Il aborde ainsi les notions permettant de mettre en place des systèmes de production répondant aux exigences de productivité (rendement, coût, délai) et de qualité des produits ainsi que de contrôle, de commande et de maintenance des outils de production.

Chaque parcours de professionnalisation inclut des modules obligatoires, des modules communs à tous les parcours dont une formation à la recherche et un module d'ouverture au choix parmi quatre modules optionnels proposés.

En parallèle, les élèves ingénieurs doivent également réaliser un projet d'innovation et de conception (PIC) d'une durée de 150 h.

Stages

Les stages sont considérés comme des modules à part entière.
La durée des stages pendant la période de formation est de 10 mois minimum. Ces stages permettent de placer les futurs ingénieurs au cœur des réalités de l'entreprise :

1. Les élèves ingénieurs effectuent, entre les première et deuxième années du Cycle Ingénieur, un stage de découverte d'une entreprise dans un pays autre que le pays d'origine de l'élève ingénieur (durée de 8 semaines minimum) ;
2. Entre la deuxième année et la troisième année du Cycle Ingénieur, ils effectuent un stage d'assistant ingénieur (conduite d'un projet technique) d'une durée de 8 semaines minimum en France ou dans un pays étranger ;
3. En fin de dernière année, ils réalisent leur projet de fin d'études en entreprise d'une durée de 6 mois en France ou dans un pays étranger. Les élèves ingénieurs y sont placés en situation d'initiative pour résoudre ou contribuer à la résolution d'un problème industriel technique ou non technique.

Contrat de professionnalisation

L'élève ingénieur en dernière année a la possibilité de renforcer son expérience professionnelle dans le cadre des contrats de professionnalisation proposés par de nombreuses entreprises. Les élèves acceptés en contrat de professionnalisation sont rémunérés par l'entreprise qui les accueille. Ils suivent alors une alternance de 3 jours en école (lundi, mardi, mercredi) et 2 jours en entreprise (jeudi et vendredi) durant le premier semestre.

Pendant leur période en entreprise, ils valident leur Projet d'Innovation et de Conception (PIC) de 150 heures par les missions et travaux réalisés en entreprise. Pendant leur période en école, ils suivent 350 heures de formation incluant la formation à et par la recherche. **L'émargement est obligatoire**.

Durant le second semestre, ils effectuent leur stage de Projet de Fin d'Etudes (PFE) d'une durée de 6 mois dans l'entreprise d'accueil.

Les élèves sous contrat sont dispensés du soutien en anglais, des cycles de conférences et des visites d'entreprises. Leur encadrement est réalisé par :

- un tuteur d'entreprise,
- un tuteur de l'école qui assure le suivi :
  - du projet PIC au semestre S9 et
  - du stage PFE au semestre S10.

Attention : les contrats de professionnalisation ne sont accessibles qu'aux élèves qui ont effectué le stage « découverte d'une entreprise à l'étranger », le stage « assistant ingénieur » ainsi que la mission internationale sauf si celle-ci s'effectue dans le cadre du contrat.